



Service d'action sociale

Réf. : SOC-ASO-L-2020-04-1301

Affaire suivie par : Mme BERGEYRE Annie

Le 22 avril 2020

☎01.69.93.56.38

a.bergeyre@villebon-sur-yvette.fr

Objet : Aide alimentaire

Madame, Monsieur,

Au vu de votre taux d'effort dans la tarification des prestations municipales, il me semble utile de vous rappeler que, dans la situation de crise sanitaire actuelle qui a forcément un impact sur les budgets des familles, la Direction de l'Action Sociale de la Mairie de Villebon-sur-Yvette peut vous venir en aide pour soulager votre budget alimentation et produits d'hygiène.

Si vous souhaitez faire appel à nos services, il vous suffit d'appeler le 01 69 93 49 10 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Les aides ne sont pas automatiques : vous aurez à fournir quelques documents attestant de l'ensemble de vos revenus, CAF incluse, ainsi que la composition de votre famille.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Bien à vous,



Dominique FONTENAILLE

Maire de Villebon-sur-Yvette
Conseiller Départemental de l'Essonne
Président du C.C.A.S